

Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique ?

Un emprunt est un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire, mais en l'adaptant généralement aux règles morphosyntaxiques, phonétiques et prosodiques de sa langue (dite « langue d'accueil »). Le terme emprunt est d'ailleurs discutable dans la mesure où il n'y a jamais ni contrat ni dette et dans la mesure où les mots n'ont pas à être rendus...

L'emprunt doit être clairement distingué de l'héritage qui, pour le français, correspond à l'évolution, par voie orale et selon des processus complexes, de mots latins et germaniques (fr. verre < lat. vitrum). Chaque langue est ainsi composée de mots « autochtones », qu'elle a créés ou hérités de ses racines, et de mots empruntés à d'autres langues.

Le mécanisme de l'emprunt suppose des contacts entre les langues et entre les personnes. Un emprunt est d'abord effectué par un locuteur individuel ou par un groupe ; certains sont ensuite adoptés par la langue, d'autres disparaissent.

Quelques définitions :

« Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue ; élément (mot, tour) ainsi incorporé. » (Petit Robert, édition 1984)

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne connaissait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. » (Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973).

D'où viennent les mots empruntés par le français ?

Si le français découle dans une large mesure d'une évolution à partir du latin, il a également beaucoup emprunté à cette langue (*album, maximum...*), souvent dans un second temps, par l'intermédiaire des savants ; parfois d'ailleurs, mot hérité et mot

emprunté coexistent (*sacrement et serment, fragile et frêle, etc.*). Le français a également beaucoup emprunté au grec (*astronomie, dialogue, etc.*), puis à l'italien, aux langues germaniques, enfin à l'anglais – qui constitue bien évidemment la source la plus féconde aujourd'hui – et à de très nombreuses autres langues.

Certains mots exhibent leur origine (*paella, soprano, tee-shirt*), mais d'autres ont des allures bien françaises, aussi bien dans leur sonorité que dans leur orthographe, et sont pourtant des emprunts : pamplemousse, du néerlandais ; girafe, de l'arabe ; paquebot, de l'anglais.

Des langues intermédiaires et des aller-retour

Les mots suivent parfois des chemins complexes. Il existe ainsi des langues « de transit » par lesquelles des mots sont passés d'une langue à l'autre : c'est l'espagnol, par exemple, qui a livré au français, au XVIII^e siècle, le mot « tomate », provenant du nahuatl des Aztèques (*tomatl*). Le voyage des mots d'origine arabe est souvent remarquable à cet égard : « azur » vient du latin médiéval (*lazurus*) au XI^e siècle, par l'arabe (*lâzaward*) qui l'avait emprunté au persan (*lâdjavard*)...

Il arrive aussi qu'une langue emprunte un mot que celle-ci lui avait elle-même, précédemment, emprunté. De tels aller-retour sont fréquents entre le français et l'anglais (*français : conter fleurette* → *anglais : to flirt* → *français : flirter*)

L'importance des emprunts : estimation chiffrée

Il est évidemment difficile d'estimer précisément le nombre d'emprunts faits par une langue, voire même impossible puisqu'il s'en fait sans cesse. Afin de donner une idée de l'importance du phénomène, nous reprenons toutefois ici les informations fournies par H. Walter (1997) et fondées sur l'examen de diverses sources (Petit Robert et Larousse).

| Langues d'emprunts | Nombre de mots |
|--|----------------|
| anglais (et américain) | 2613 |
| italien (et dialectes) | 1164 |
| dialectes gallo-romans dont provençal | 1012 502 |
| germanique ancien dont ancien scandinave | 694 72 |
| arabe | 442 |
| allemand (et dialectes germaniques) | 408 |
| espagnol (et dialectes hispaniques) | 362 |
| néerlandais | 312 |
| langues d'Asie dont japonais | 258 83 |
| langues celtiques dont breton | 236 40 |
| langues amérindiennes | 233 |
| langues slaves et baltes | 148 |
| langues malayo-polynésiennes et d'Océanie | 137 |
| persan | 98 |
| sanskrit | 89 |
| langues chamito-sémitiques (sans l'arabe) | 94 |
| langues africaines | 81 |
| portugais | 68 |
| turc | 58 |
| langues scandinaves modernes | 47 |
| pré indo-européen | 39 |
| langues créoles | 22 |
| langues finno-ougriennes | 21 |
| divers (arménien, basque, etc.) | 20 |

Esquisse d'une chronologie des emprunts

Les emprunts existent depuis qu'existent des langues et que les humains communiquent entre eux. Le latin empruntait au ligure, au gaulois (langue celte) ; puis le gallo-roman au francique, à l'alémanique... ; enfin, le français, issu de cet héritage, a emprunté dès ses débuts aux langues régionales (occitan, picard, etc.), à l'arabe, au latin et au grec, puis à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais ; aujourd'hui, l'immigration de populations importantes provenant de pays plus éloignés s'accompagne souvent de l'importation de produits nouveaux, de coutumes nouvelles, diversifiant encore la palette des langues sources.

L'intégration des emprunts dans la langue d'accueil

Les processus d'intégration d'un mot emprunté peuvent être complexes et diversifiés. Le mot peut être reproduit quasiment tel qu'il existe dans la langue source (*soprano*), mais même dans ce cas on observe généralement une certaine adaptation phonétique et prosodique (le *r* n'est plus « roulé » comme en italien, l'accent est placé sur la dernière syllabe, selon les règles habituelles du français). Le plus souvent, les mots empruntés subissent diverses adaptations phonétiques, prosodiques, morphologiques (des *sopranos* et non des *soprani*), en particulier lorsque le terme emprunté donne lieu à des dérivations (*jogger* à partir de *jogging*, *sucre* à partir de *sucre*), voire sémantiques. Parfois, deux niveaux d'intégration sont en concurrence (*rocker* ou *roqueur* ?). Lorsque l'intégration est maximale, l'origine du mot ne paraît plus : *choucroute* (all. *sauerkraut*), *banque* (it. *banca*).

On remarquera encore que certains emprunts sont à la base de particularités phonétiques et orthographiques de la langue : la lettre « k » est systématiquement liée à des mots empruntés ; la combinaison graphique « fj- », qu'on trouve dans *ffjord* et *ffjeld* (Plateau rocheux usé par un glacier continental) marque des emprunts au norvégien ; la terminaison « ing » provient d'emprunts à l'anglais *jogging*, *parking*, *footing*...

Pourquoi les langues empruntent-elles des mots ?

Les emprunts servent d'abord à désigner un référent nouveau, provenant d'une autre culture et qui n'a pas encore de dénomination : l'élément lexical est alors introduit avec la chose qu'il désigne. « Suivre la voie de l'emprunt revient du même coup à reconstruire un mouvement commercial (cf. *sucre*) ou à évoquer un point de civilisation (cf. *gothique*, *sarbacane*). » (Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, A. Rey [Ed.], p. 685).

Les langues empruntent également avec une fréquence particulière aux langues qui jouissent d'un grand prestige, dont la culture est rayonnante ou l'économie florissante : l'arabe au Moyen Age, l'italien au XVI^e siècle, le français au XVIII^e siècle, l'anglais depuis le XIX^e siècle... Parfois l'influence est globale, parfois elle est liée à un domaine particulier de la vie sociale (cuisine, spectacle, etc.). Le souci d'originalité, de nouveauté, la volonté d'être à la mode, de faire jeune, l'air du temps, jouent ainsi également un rôle important.

Les emprunts : un enrichissement ou une menace ?

L'histoire des langues montre clairement que les emprunts constituent un phénomène normal, universel, qui participe largement de la dynamique des langues et de l'élargissement de leur vocabulaire. De ce point de vue, ils représentent un enrichissement des langues et une manifestation des contacts qu'elles entretiennent entre elles.

Pourtant, les emprunts sont souvent perçus aussi comme une menace, en particulier lorsqu'une langue emprunte massivement à une autre qui se trouve en position de domination économique ou démographique. C'est le cas, aujourd'hui, chez les francophones mais aussi dans d'autres aires linguistiques, face à l'anglais. Et ces craintes donnent lieu à la publication d'ouvrages visant à défendre le français contre l'invasion de l'anglais, contre le *franglais*, ou à la constitution d'organismes terminologiques chargés de créer des termes – techniques avant tout – permettant d'exprimer, « selon le génie de la langue », les nouveautés.

De telles craintes s'expriment parfois en Suisse romande à l'encontre de l'influence de la langue allemande. Certains ouvrages ont pu parler de « germanisation rampante », de « frallemand », en cherchant à extirper du français de Suisse romande tous les germanismes qu'il comportait (*schuss*, *tournus*, etc.), même lorsque les termes incriminés n'en sont pas (*lui aider*, etc.).

Ces critiques à l'encontre des emprunts expriment dans certains cas une position raisonnable qui vise au maintien d'une certaine identité linguistique et de la vitalité d'une langue, mais elles correspondent parfois aussi à une position extrême de repli, de fermeture, au nom d'une pureté fantasmagorique de la langue qui, de fait, n'a jamais existé.